

FACTURE DE COMMISSIONS JEUX

Date d'émission : 13/10/2025
N° de facture : 03D3057542025002

Période du 06/10/2025 au 12/10/2025
Page 1/1

EI
MME LEBOUcq FREDERIQUE
RUE LE BOURG
46140 CAILLAC
France
Tel : 0984275485

LA FRANCAISE DES JEUX
3-7 Quai du Point du Jour
92850 Boulogne-Billancourt CEDEX
France

315 065 292 RCS Nanterre
FR49 315 065 292

Informations

Code Tiers : D305754
Codes Point de vente : 147676
Codes FDJ : 501662

Gamme Jeux de Tirage

Jeu
(Nom)
1EUROMILLIONS
2 MY MILLION
AMIGO
EURODREAMS
JOKER + 2010
LOTO
Total

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
52,80 €	5,5000%	2,90 €	20,00% (1)
5,70 €	5,5000%	0,31 €	20,00% (1)
96,00 €	5,2000%	4,99 €	20,00% (1)
10,00 €	5,5000%	0,55 €	20,00% (1)
6,00 €	5,5000%	0,33 €	20,00% (1)
46,00 €	5,5000%	2,53 €	20,00% (1)
216,50 €		11,62 €	

Gamme Jeux de Pronostics Sportifs

Jeu
(Nom)
PARIONS SPORT - paris combinés
Total

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
2,00 €	5,5000%	0,11 €	20,00% (1)
2,00 €		0,11 €	

Rémunérations exceptionnelles sur jeux

Commission Boost - EuroDreams - 29/09/2025 - 12/10/2025
Total

Jeu (Code - Nom)	Quantité / Montant	Prix unitaire / Taux	Rémunération totale	Taux de TVA et renvoi
N/A	10,00 €	5,5000 %	0,55 €	20,00% (1)
			0,55 €	

TOTAL A PAYER : 12,28 €

Conditions de règlement :

Ce montant est inclus dans votre relevé des opérations.

En cas de retard de règlement, des pénalités seront appliquées sur la base d'un taux de trois fois le taux d'intérêt légal (loi n° 2008-776 du 4 août 2008).

En cas de retard de paiement, le débiteur sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose le créancier.

Date de règlement 15/10/2025

Mentions :

Auto-facturation (CGI, ann. II, art. 242 nonies A, I-14°) établie par la Française des Jeux, en notre nom et pour notre compte, selon le mandat de facturation.

(1) Montant HT : 12,28 € - TVA (1) au taux de 20,00% : 2,46 €

TVA (1) acquittée en notre lieu et place par la Française des Jeux selon les dispositions de l'instruction administrative BOI-TVA-LIQ-20-20 n°350.

La commission versée inclut 0,2% de commission supplémentaire au titre de l'application des engagements Jeu Responsable.